

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 DECEMBRE 2005

L'an deux mille cinq et le quinze décembre, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, Mmes SENAT, BOUFFARTIGUE, Mrs CLAUDE, MAURY, COT, Mme LIBERATI, Mrs FOURNIE, ORMIERES, Mmes LEVASSEUR, GRANDET, Mrs VIGNES, TURREL, Mme DELETTRE, Mr SEGALA, Mme FAUP, Mrs BENAC, BARRAU.

Absents excusés : Mlle TEMPESTA, Mmes LIBRET-LAUTARD, MARCHET, Mr LACOMBE, Mme LAUTRE, Mr TeBANI, Mlle CAMBUS.

Mme GRANDET a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire demande leur avis aux conseillers municipaux sur la rédaction du précédent compte-rendu.

Celui-ci n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité; Mr Bénac s'abstient.

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2006.

Monsieur le Maire rappelle que la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants.

Monsieur Cot explique que le DOB a pour objet de voir comment on dispose des moyens financiers à notre disposition.

Concernant les recettes de fonctionnement, 3 points sont à noter.

Tout d'abord Monsieur Cot fait remarquer que les 4 taxes locales et les dotations représentent 75 % des recettes.

La commission des finances propose d'augmenter la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti de 2 % et la taxe professionnelle de 1 %.

Monsieur Cot confirme à Mr Vignes que cette variation de taux n'intervient que sur la part communale.

Monsieur Cot regrette de ne pas pouvoir anticiper le calcul de la taxe professionnelle.

Madame Delettre demande combien les taxes vont rapporter en plus.

Monsieur Cot répond que l'augmentation des taux va rapporter 28 617 €.

Monsieur Ormières estime que l'augmentation de taxe professionnelle n'est pas justifiée même si c'est une ressource communale très importante.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réforme de la taxe professionnelle est en cours ; la taxe professionnelle ne dépassera pas 3.5 % de la valeur ajoutée.

Monsieur Maury estime qu'une fois de plus ce sont les collectivités locales qui vont faire les frais de cette réforme. Cette situation peut soit nous obliger à aller prélever l'impôt sur les ménages par manque de recettes, soit à ne rien faire.

Ensuite Monsieur Cot indique que la loi de finances 2006 prévoit une augmentation de 2.74 % de la DGF.

Enfin Monsieur Cot fait remarquer une baisse sensible des remboursements quant aux emplois aidés, ainsi qu'une baisse des heures chauffeurs remboursées par la régie des transports en raison du départ d'un conducteur.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, Monsieur Cot insiste sur 3 points.

Tout d'abord il est constaté une augmentation des charges d'électricité, de gaz...

Ensuite en ce qui concerne les charges de personnel, Monsieur Maury indique une marge de 1.8 % par rapport au budget 2005 et constate une marge de plus de 7 % par rapport à l'estimation du compte administratif. Monsieur Maury indique que ce budget tient compte des déroulements de carrière et de la création de 2 emplois.

Monsieur Maury indique que la commission du personnel, concernant les services techniques, a été confrontée au choix suivant : soit on fait des coupes sombres dans les prestations à effectuer, soit on embauche.

Concernant les services administratifs l'embauche permettra de répondre aux obligations posées par le code des marchés publics.

Enfin Monsieur Cot rend compte des subventions aux associations

Monsieur Vignes demande pourquoi le budget baisse.

Monsieur Cot précise que la subvention à la crèche parentale n'y est plus.

Monsieur Cot indique que la commission des sports propose une augmentation des subventions au Volley, Basket, Comité des Fêtes et Gym volontaire.

Mme Sénat ajoute que la MJC a fait une demande de prise en charge de transport pour 3500 km ; la commission a accepté une prise en charge pour 2000 km.

Monsieur le Maire indique que lors du prochain Conseil Municipal, un point précis sera fait sur le coût de ces prises en charge.

Suite à leur demande une subvention aux Scouts de France sera prévue.

En ce qui concerne les investissements, Monsieur Cot précise qu'il n'y aura pas d'emprunt à réaliser pour les financer.

En terme de dette, la commune doit 2.5 millions d'euros.

Monsieur Cot indique que pour les budgets de l'eau et de l'assainissement une hausse régulière du prix de l'eau avait été décidée.

Monsieur Vignes souhaiterait qu'on ne prenne pas le coût de la vie comme indice de référence.

2. Budget communal : décision modificative.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en fin d'année, pour clôturer le budget il est procédé au rattachement des charges et produits afférents à l'année qui se termine. Le rattachement des charges au chapitre 11 fait apparaître un manque de crédit de 20 000 €.

Monsieur le Maire propose donc un transfert de crédit du chapitre 12 vers le chapitre 11.

Adopté à l'unanimité.

3. Budget annexe du Logis : décision modificative.

Monsieur le Maire explique que le budget annexe du lotissement du Logis est régi par une comptabilité de stock ; à ce titre il est nécessaire de constater le stock final des terrains invendus au 31/12/2005.

Ainsi les écritures de fin d'année sont les suivantes :

Section d'investissement :

Dépenses	compte 3555	604 676.03 €
Recettes	chapitre 021	604 676.03 €

Section de fonctionnement :

Recettes	compte 71355	604 676.03 €
Dépenses	chapitre 023	604 676.03 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

4. Budget communal : déclaration de recettes.

Monsieur le Maire indique que l'auteur des dégradations survenues sur le gymnase Abbal a été identifié et condamné à payer la somme de 2363,30 € par le procureur. Ce paiement sera effectué en 3 mensualités.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'accepter ce remboursement et de l'autoriser à signer la convention de remboursement échelonné avec l'auteur des dégradations.

Adopté à l'unanimité.

5. Achat de terrains.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de sa séance du 21 juillet 2005, il avait été décidé de l'achat des terrains section F n° 363,365, 375,376 et 1426 appartenant à Mme Favaro Lucie et Messieurs Favaro Roger et Georges et cela dans la perspective de l'extension de la ZI de Naudon. Une erreur dans la superficie d'un terrain est constatée alors même que l'acte a été signé : il s'agit de la parcelle n° 376 d'une superficie de 13 833 m² contre 13 883 m² portée sur l'acte.

Monsieur le Maire propose de conserver le prix d'achat malgré une différence de superficie de 50 m² et cela afin d'éviter le surcoût lié à la signature d'un nouvel acte authentique.

Adopté à l'unanimité.

6. Construction du bâtiment de la Perception.

Monsieur le Maire rappelle que dans la perspective du regroupement des trésoreries de Carbone, Rieux et Montesquieu et suite à la décision de la Communauté de Communes du Volvestre de ne pas accueillir cette Trésorerie dans ses locaux, le Trésorier Payeur Général a saisi officiellement la Mairie de Carbone afin de lancer les études nécessaires à l'emménagement de cette trésorerie dans les anciens locaux d'Emmaüs.

Monsieur le Maire indique qu'un marché de maîtrise d'œuvre va être lancé ; il consistera dans un premier temps à évaluer le coût de la rénovation et par là même le montant du loyer nécessaire pour couvrir l'opération.

Adopté à l'unanimité.

7. Création du service d'Assainissement Non Collectif.

Monsieur le Maire explique que la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 prévoit que « les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif »

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Volvestre devait initialement prendre la compétence Assainissement Non Collectif. En raison de la création du SMDEA et de l'adhésion de certaines communes à ce syndicat, cette compétence est abandonnée par la Communauté de Communes du Volvestre.

Monsieur le Maire souligne que ces contrôles seront payants et qu'un fichier devra être établi afin qu'un contrôle régulier soit mis en place.

Monsieur Maury précise que cela représente 800 à 850 heures de travail pour le service d'assainissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reprendre cette compétence en régie. Adopté à l'unanimité.

8. Aménagement de la Place de la République.

Monsieur le Maire indique que les financements nécessaires à cet aménagement n'ont pas été obtenus et que le pool routier devrait être fortement amputé pour voir le projet arriver à son terme.

Monsieur Bros explique que les commissions Urbanisme, Travaux et Cadre de Vie doivent se réunir afin de faire des propositions sur les priorités à réaliser notamment en matière de stationnement.

Monsieur Turrel ajoute que de gros chantiers sont à venir et qu'on ne peut donc pas se permettre d'arriver au terme d'un tel investissement.

Monsieur Ormières rappelle que le projet initial reconfigurait la place et l'ouvrait vers la Garonne. Il faut redonner à cette place, en terme de végétation, d'éclairage, de mobilier urbain, un air un peu plus jeune. Il ne s'agit pas seulement de faire un parking ; ce n'est pas l'essentiel. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retravailler sur le projet.

9. Acquisitions chemin de las Peyreres.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'élargissement du chemin de Las Peyreres, des acquisitions foncières sont nécessaires. Des autorisations de prise de possession anticipée avaient été demandées afin de pouvoir commencer les travaux sans attendre la régularisation administrative.

Monsieur le Maire indique que le prix d'achat est de 10 € le m² soit un coût de 4100 € prévu dans le budget primitif 2005.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les actes d'achat avec les propriétaires cités ci-après.

Propriétaire	ancien numéro	Nouveau numéro	Superficie à acquérir
BELLECCOURT Indivision	F 230	F 1479	80 m ²
BELLECCOURT Indivision	F 233	F 1485	67 m ²
BELLECCOURT Indivision	F 234	F 1488	127 m ²
BELLECCOURT Indivision	F 235	F 1491	54 m ²
BELLECCOURT Indivision	F 236	F 1494	47 m ²
BELLECCOURT Indivision	F 635	F 1482	35 m ²

10. Nomination des voies

Suite à l'établissement du tableau des voies, certains chemins n'ayant jamais été nommés, la commission urbanisme s'est prononcée sur les noms suivants :

N° voies	Repères	Propositions
VC1	Du RD37 à voie 239 (de route de Bérat à avenue du Volvestre)	chemin de Larrue
VC13	du VC1 à la limite de Peyssies (devant déchetterie)	chemin de Barbis
CR1	de la limite de Lafitte jusqu'à voie 241 (prolongement Calixte)	chemin de la Bégorre
CR4	du RD37h à la VC13 limite Peyssies (de Lafitte à Longages)	chemin de Canon

Adopté à l'unanimité.

11. Natura 2000- Directive Oiseaux- Proposition de zone de protection spéciale « Vallée de la Garonne : Boussens à Carbonne ».

Monsieur le Maire indique que la vallée de la Garonne abrite un patrimoine naturel remarquable. C'est à ce titre que le fleuve et ses abords ont été retenus dans le réseau Natura 2000 comme site d'intérêt communautaire (SIC), en application de la directive « Habitats ». Ce site contribue ainsi à la préservation de la biodiversité en Europe.

Monsieur le Maire ajoute que le réseau Natura 2000 est aussi constitué par les zones de protection spéciale (ZPS), prises en application de la directive « Oiseaux ». Au sein de la vallée de la Garonne, le secteur situé entre Boussens et Carbonne présente un intérêt tout particulier à ce sujet.

Monsieur Bros délimite la zone concernée et précise qu'une douzaine d'espèces est concernée. Monsieur Bros ajoute que les activités telle que la pêche et la chasse y sont autorisées si elle sont pratiquées selon les règles en vigueur.

Dans la perspective d'une désignation de zone de protection spéciale, le code de l'environnement prévoit la consultation des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à ce zonage.

12. Eclairage public ZI de Naudon.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux cités en objet ont été réalisés par le SDEHG pour un montant de 29 842 € TTC. La part restant à la charge de la commune est de 8643 € et lors de sa séance du 29 avril 2004, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur de la réservation d'une part d'emprunt auprès du SDEHG.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Épargne accorde au SDEHG un prêt au taux d'intérêt de 2.46 % amortissable en 12 ans et sur lequel une part de 8643 € a été réservée pour les travaux d'électrification et d'éclairage public sur le territoire de la commune. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de garantir au SDEHG pendant 12 ans une participation annuelle couvrant l'annuité de 856.02 €.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. Décision Modificative budget annexe crèche.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un transfert de crédits est nécessaire du compte 60623 (chapitre 11) vers le compte 64111 (chapitre 12) pour 10 500 € et vers le compte 6611 (chapitre 66) pour 4650 €.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire fait part de quelques informations au Conseil Municipal :

- Usine hydroélectrique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Delbreil Bergès a accepté la transaction pour la somme prévue soit 152 450 €.

- Station d'épuration

Monsieur le Maire indique que les travaux débiteront la 2^{ème} semaine de janvier 2006.

- Réception des nouveaux carbonnais

Monsieur le Maire indique que la date de réception a été fixée au 8 janvier 2006 à 11h30.

Monsieur le Maire rappelle que la visite de l'entreprise Corudo a lieu samedi à 11 heures.

Monsieur Ormières fait un point sur l'opération façade et indique que sur 41 dossiers en cours, 19 sont soldés. Sur les 72 000 € engagés, 51 000 € ont été versés.

Séance levée à 23 heures